



La nouvelle liste de contrôle sanitaire de l'OACI augmente l'efficacité et la sécurité de l'authentification des documents sanitaires pour les voyageurs et les autorités frontalières

Publication immédiate

Montréal, le 31 janvier 2022 – L'OACI a publié sa première [liste de contrôle sanitaire](#), une nouvelle source de données qui aidera les États et les parties prenantes du secteur aérien à authentifier de manière plus efficace et plus sûre les certificats sanitaires des voyageurs, notamment les certificats de vaccination et de résultats de tests.

À l'appui des recommandations de l'OMS, l'OACI a noué une collaboration innovante en matière d'infrastructure de clés publiques avec l'agence nationale luxembourgeoise [INCERT](#). Ce partenariat vise à répondre au besoin urgent d'accroître la confiance dans les documents sanitaires et d'améliorer le traitement de ces documents à l'échelle internationale pendant la pandémie de COVID-19, et au-delà.

« La présentation de documents liés aux mesures de lutte contre la COVID-19 est devenue monnaie courante depuis le début de la pandémie, et de nombreux États ont initialement délivré des attestations sanitaires appropriées pour une utilisation nationale ou régionale », a fait remarquer le Secrétaire général de l'OACI, M. Juan Carlos Salazar. « On s'est ainsi retrouvés avec une diversité de formats à l'échelon national ou régional et une multitude de restrictions de voyage en raison du faible niveau de confiance des autorités nationales responsables des frontières, de l'immigration et de la santé dans la validité des documents sanitaires des voyageurs. »

La majorité des attestations sanitaires délivrées dans le monde, notamment le [cachet numérique visible pour supports sans contraintes d'espace \(VDS-NC\) de l'OACI](#), comprend un code à barres portant une signature numérique, dont la vérification nécessite la connaissance de la clé publique qui y est associée.

Cette nouvelle liste de contrôle sanitaire de l'OACI rassemble les certificats de clé publique signés par l'OACI, qu'elle publie sur son [site web](#) et qu'elle actualise régulièrement à mesure que de nouvelles attestations sanitaires sont délivrées et que de nouvelles clés publiques sont requises.

L'OACI accepte les certificats de clé publique associés aux attestations sanitaires susceptibles d'être actuellement utilisées pour les voyages internationaux que lui soumettent ses 193 États membres, quels que soient le format de l'attestation ou les systèmes utilisés pour authentifier l'attestation.

L'inscription d'un certificat sur la liste de contrôle sanitaire n'entraîne aucun coût. Tous les certificats de clé publique soumis seront vérifiés avant d'être ajoutés à la liste, selon des procédures strictes comparables à celles mises en place pour le répertoire OACI de clés publiques ([RCP](#)), afin de garantir la fiabilité du contenu.

« Le concept de liste de contrôle sanitaire se fonde sur les mêmes principes que ceux de la liste de contrôle de l'OACI présentement utilisée pour vérifier les documents de voyage électroniques », a précisé M. Salazar. « Elle viendra compléter les solutions nationales ou régionales existantes et constituera un mécanisme international essentiel pour la mise en commun de certificats de clé publique, conformément aux [recommandations de l'OMS](#). »



M. Benoit Poletti, Directeur général de l'INCERT, agence publique du Grand-Duché de Luxembourg (à gauche), accompagné de M. Sylvain Lefoyer, Directeur adjoint de la sûreté de l'aviation et de la facilitation à l'OACI, à l'occasion de la signature de l'accord INCERT-OACI relatif à la liste de contrôle sanitaire.

Ressources pour les rédacteurs

[Pour en savoir plus sur le RCP de l'OACI](#)

[Discussion vidéo avec M. Ciaran Carolan, Administrateur du programme RCP](#)

Informations techniques

Les spécifications techniques s'appliquant aux documents de voyage électroniques figurent dans le corpus de spécifications de l'OACI sur les documents de voyage lisibles à la machine ([Doc 9303](#)) depuis 2006. Elles expliquent comment délivrer des documents portant une signature numérique, le processus de signature étant basé sur des protocoles de l'infrastructure de clés publiques (ICP). Ces protocoles sont bien établis et éprouvés à l'échelle internationale, de telle sorte que la majorité des formats d'attestations sanitaires mis en place pour faire face à la pandémie de COVID-19 comprennent des signatures numériques basées sur l'ICP. Dans ses recommandations relatives à la numérisation des certificats COVID-19, l'OMS suggère d'utiliser l'ICP pour l'apposition de signatures numériques sur les attestations sanitaires.

L'ICP nécessite des paires de clés publiques et privées – chaque clé étant une longue chaîne alphanumérique. Lorsque des documents tels que des attestations sanitaires portant une signature numérique sont délivrés, une clé privée est utilisée dans le cadre du processus de signature. La partie qui reçoit le document portant une signature numérique a besoin de la clé publique pour authentifier la signature apposée. La clé publique est mathématiquement liée à la clé privée, mais la clé privée ne peut pas en être dérivée. En conséquence, bien que la clé privée soit stockée de manière sûre afin de garantir que seules les entités autorisées puissent délivrer les documents, il est nécessaire et sûr de mettre en commun les clés publiques. Cela passe généralement par la diffusion de certificats de clé publique qui contiennent ces clés.

Le Répertoire OACI de clés publiques (RCP), créé en 2007, facilite la mise en commun de certificats de clé publique liés aux documents de voyage électroniques lisibles à la machine. En servant d'intermédiaire central pour la diffusion de ces certificats, il allège considérablement les contraintes inhérentes aux échanges bilatéraux de certificats. L'OACI publie une liste de contrôle dans le cadre de son exploitation du RCP afin de partager les certificats liés aux documents de voyage. La liste de contrôle sanitaire de l'OACI utilise le même format de liste de contrôle bien connu et compris pour communiquer les certificats associés aux attestations sanitaires.

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)